

16 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROSIC

(Eurolist)

Par courrier du 15 janvier 2008, la société anonyme P.H.R.V. (Paris Hôtels Roissy Vaugirard) (31, rue Danielle Casanova, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2008, par suite d'une acquisition d'actions EUROSIC sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROSIC et détenir 853 729 actions EUROSIC représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 16 553 968 actions représentant autant de droits de vote.